

OPTION

Aide-ménager(ère) (art.45)

DEGRE

Professionnel

OBJECTIFS DE LA
FORMATION

L'aide-ménager / l'aide-ménagère travaille dans le cadre d'un service d'aide à domicile, dans un CPAS ou encore dans le cadre d'organismes de réinsertion.

Il / Elle intervient au domicile des bénéficiaires; il / elle y assure essentiellement des tâches visant à entretenir, maintenir et améliorer l'hygiène dans les pièces où les bénéficiaires vivent.

Objectifs :

- Entrer en contact avec les bénéficiaires.
- Procéder à l'entretien de l'habitation, sur base du règlement de travail propre à chaque service.
- Entretien du linge, sur base du règlement propre à chaque service.
- Respecter l'environnement.
- Respecter les normes d'ergonomie, de sécurité et d'hygiène.
- S'intégrer dans la vie professionnelle, en respectant la déontologie du métier.
- S'intégrer à une équipe.
- Accepter une formation continuée.
- Communiquer avec le bénéficiaire.
- Communiquer avec l'ensemble des intervenants au domicile.
- Participer aux réunions d'équipe.

LIEU DE LA
FORMATION

Site : Centre d'Education et de Formation en Alternance de
Tournai (C.E.F.A.)

GRILLE HORAIRE

FORMATION COMMUNE
Formation littéraire, humaine et sociale
Formation scientifique et socioéconomique
FORMATION SPECIFIQUES
Cours techniques et pratiques professionnels lié au métier
Sous total : 15 heures
TRAVAIL EN ENTREPRISE
Sous total : 24 heures
Total : 39 heures

C.E.F.A.
Rue St Eleuthère, 16
7500 Tournai

Tel : 069/88.11.90
Fax : 069/88.11.91
Courriel :
Internet :

<https://www.etudierenhainaut.be/cefa-wapi/formations.html>

STATUTS

L'étudiant bénéficie d'un contrat d'alternance

Il reçoit :

- une rémunération (trois barèmes selon acquisition des compétences)
- une prime région wallonne en cas de réussite

L'entreprise bénéficie d'une réduction ONSS et d'une prime de la Région wallonne.

CONDITIONS D'ACCES

Avoir 15 ans accomplis et avoir suivi deux années dans le secondaire ou avoir 16 ans accomplis.

ORGANISATION

Contrat 12/24 mois (reconductible) signé entre l'entreprise, le jeune en formation, le plan de formation, les parents et le CEFA.

Formation en alternance : 2 jours à l'école
3 jours en entreprise

ORIENTATION

Préparation à la vie active

Obtention :

- attestation de compétences professionnelles (ACP)
- certificat de qualification de l'alternance (ouvrant des droits sociaux)
- attestation de fréquentation
- attestation de réinsertion dans le plein exercice

Expérience dans le milieu du travail avec potentielle possibilité d'embauche en fin de formation selon l'entreprise.